



PROJET AVANCE GLOBALE À LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DU BÉNIN

Date d'approbation :

24/11/1976

Pays :

Bénin

Ville :

Cotonou

Type :

Prêt

Montant :

0,100 Mds

I. Identification du projet

A l'issue de la mission déroulée en République Populaire du Bénin du 21 au 30 avril 1976, le procès-verbal de la réunion de synthèse tenu entre les représentants de l'Etat béninois et la délégation de la B.O.A.D stipulait notamment conformément à ses statuts, la B.O.A.D. est disposée :

- à participer au capital de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) de la République populaire du Bénin,

- à étudier avec La Caisse Nationale de Crédit Agricole et la Banque Béninoise de Développement une mise à leur disposition de lignes de crédit pour le refinancement des activités productives de petite et moyenne dimension.

Dans cette optique, une mission d'évaluation composée de trois experts s'est rendue au Bénin du 4 au 12 Octobre 1976 dans le but d'examiner les possibilités de mise en place d'une ligne de crédit autorisation de programme en faveur de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, en vue de financer des opérations de développement rural.

L'organisation du crédit agricole en République Populaire du Bénin est régie par l'ordonnance no 76.30 du 11 juin 1976.

La mission du Comité National de Crédit Agricole a été fixée en quatre points :

- définition de l'orientation générale en matière de Crédit agricole,

- examen des mesures susceptibles de mobiliser les ressources nécessaires au financement du crédit agricole,

- étude des dispositions générales pour la diffusion du crédit en milieu rural

-Formulation de suggestions aux autorités responsables sur le soutien à apporter au développement du crédit agricole en vue de la promotion du monde rural.

II. Objet du projet

La CNCA a pour objet de faciliter, de mettre en œuvre et contrôler les opérations concourant à la diffusion du crédit Agricole notamment :

- recherche des sources de financement du Crédit Agricole conformément aux directives du Comité National de crédit Agricole
- coordination des activités des Caisses Régionale de crédit Agricole CRCA
- délivrance de prêts aux CRCA, Société National à vocation agricole, unions nationales de coopératives agricoles ou artisanales
- gestion des dépôts effectués au niveau des CRCA et organismes affiliés
- émission de bons et placements par l'intermédiaire des CRCA
- escompte des effets courants par les membres des CRCA après endossement par ces dernières.

III. Coût et financement

La ligne de crédit - autorisation de programme qui pourrait être accordée à la CNCA du Bénin au titre du financement d'un programme de culture attelée revêt donc deux aspects :

- le développement du Centre d'élevage de Bovins de l'OKPARA CEBO
- l'extension des installations de la Coopérative Béninoise de matériel agricole COBEMAG"

Un montant global de 200 M affectés pour parts égales à deux financements identifiés l'un concernant le Centre d'élevage de Bovins de l'OKPARA CEBO, l'autre relatif à l'extension des installations de la Coopérative Béninoise de matériel agricole COBEMAG".